



PREFET DE L'ALLIER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Numéro spécial**

**Du 16 février 2016**

**Edité le 16 février 2016**

**2, rue Michel de l'Hospital – BP 1649 – 03016 MOULINS Cedex**  
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72  
Courriel : [prefecture@allier.gouv.fr](mailto:prefecture@allier.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### **Préfecture de l'Allier**

#### **Mission interministérielle de coordination**

– Extrait de l'arrêté modificatif n°418/2016 relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage.....3

### **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier**

#### **Service : Hébergement Logement et Protection des Personnes Vulnérables**

– Extrait de l'arrêté n° 232/2016 fixant la liste départementale des services, personnes physiques et des préposés aux établissements publics, mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales, visés aux articles L.471-2, L.474-1 et R.472-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles Annule et remplace l'arrêté n° 2295/2015 du 11 septembre 2015...4

– Extrait de l'arrêté n° 419/2016 relatif à l'autorisation d'un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de 45 places géré par l'association Forum Réfugiés Cosi.....9

## **Préfecture de l'Allier**

### **Mission interministérielle de coordination**

**– Extrait de l'arrêté modificatif n°418/2016 relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°2576/2014 du 22 octobre 2014 concernant les personnalités représentant les associations intervenant auprès des gens du voyage est modifié comme suit :

#### **Personnalités représentant les associations intervenant auprès des gens du voyage et personnes qualifiées :**

- M. Bruno PERRIN, représentant dans l'Allier de l'association pour la promotion des gitans et voyageurs en Auvergne (APGVA), Centre Jean Richepin, rue Sidoine Apollinaire - 63000 Clermont-Ferrand.
- M. Joseph CHARPENTIER, Directeur général de l'association nationale et européenne « SOS GENS DU VOYAGE », 119, rue Sadi Carnot - 93700 Drancy, et son suppléant : M. Thierry CHAUVEAU, trésorier de l'association.
- M. Gérard LACROIX, représentant titulaire de l'association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT), et son suppléant : M. Philippe FRANCOIS, Poste Restante 03100 St Victor.
- M. René RODIER, représentant local des gens du voyage, rue Eugénie Desgouttes - 03700 Bellerive-sur-Allier.
- M. Sébastien VUILBERT, chef de projet Politique de la Ville de Moulins Communauté, directeur du CIAS de Moulins Communauté et du CCAS de la ville de Moulins, et sa suppléante : Mme Sandrine MASQUELET, directrice du Pôle Aménagement Urbanisme Habitat de Moulins Communauté.

**Article 2 :** Les autres dispositions des arrêtés n°2576/2014 du 22 octobre 2014 et n°2267/2015 du 9 septembre 2015 demeurent inchangées.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier et le Directeur Général des Services Départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier et au recueil des actes administratifs du Département.

Moulins, le 15 FEV 2016

Le Préfet de l'Allier,  
**signé**

Arnaud COCHET

Le Président du Conseil Départemental de l'Allier,  
**signé**

Sénateur de l'Allier

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier**

**Service : Hébergement Logement et Protection des Personnes Vulnérables**

**– Extrait de l'arrêté n° 232/2016 fixant la liste départementale des services, personnes physiques et des préposés aux établissements publics, mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales, visés aux articles L.471-2, L.474-1 et R.472-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles Annule et remplace l'arrêté n° 2295/2015 du 11 septembre 2015**

ARTICLE 1 – La liste des personnels habilités pour être désignés en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'Allier :

1 – En qualité de services :

- L'association ATNA – 2 rue du Ressort – 63100 CLERMONT FERRAND dont les antennes de l'Allier sont situées :

21 rue d'Alsace – BP 2243 – 03202 VICHY cedex

1 rue Pierre Brossolette – BP 1212 – 03104 MONTLUCON cedex

- La Croix Marine de l'Allier – 15 rue Charles Rispal - BP 821 – 03008 MOULINS cedex

- L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – BP 546 – 03005 MOULINS cedex

2 – En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame Claudine AUBERT – 6 route de Villefranche d'Allier – 03170 BEZENET

- Madame Sylvie BENOIT – "Les Renauds" – 03430 PARAY LE FRESIL

- Madame Sophie BOUTONNAT – 12 avenue Jean Jaurès – 03800 GANNAT

- Monsieur Jean-Pierre BOUYON – Rue de Montouyol – 63120 COURPIERE

- Monsieur Jean-Marc CAMPREDON – 18 rue du Stade – 03800 GANNAT sur le

ressort du tribunal d'instance de Vichy uniquement

- Monsieur Laurent CHALARD – 13 rue de la Raynaude – 63260 EFFIAT

- Monsieur Gérard CHARDIN – 21 route de Gannat – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER

- Madame Nicole CHARDIN – 21 route de Gannat – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER dans la limite de 10 mesures maximum

- Madame Dorothée CHIFFLOT D'ALLAINES - BP 60422 - 03004 MOULINS cedex

- Madame Fabienne COLANGE BESSE – 74 rue du Rassat – 63000 CLERMONT FERRAND

- Madame Martine COMBEAU – 15 rue des Chatonnières – 03430 COSNE D'ALLIER

- Madame Sophie DAJOUX - "Village Marin" – 03120 LAPALISSE
  - Monsieur Patrice DUBOST – 12 rue des Fauvettes – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER
    - Madame Anne-Laurence EYHERAGUIBEL – 40 Route de Linard – 03800 SAINT BONNET DE ROCHEFORT
  - Madame Nicole FOURNIER TABUTIN – BP 50831 – 03008 MOULINS
  - Madame Marie-Claude GOUJOUX – 2 rue de la Poste – 03110 SAINT REMY EN ROLLAT
  - Madame Monique HERMILLE – "Le Moulin Bas"– 63720 MARTRES SUR MORGE
  - Madame Marie-Lionelle JOURDAIN – 15 chemin de Coursier – 03380 QUINSSAINES
  - Madame Josette LAVEDIOT – 4 rue du Chirot – 03140 CHANTELLE
  - Madame Stéphanie LEVALLOIS - "Les Pins" – 03240 TRONGET
  - Madame Michèle MUNOZ – 24 lotissement des Guynames – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER
  - Madame Myriam MUSELIER – 10 rue des Jardins – 63400 SAINT MYON
  - Madame Isabelle PARNIERE – 25 rue du Moulin – 03300 CREUZIER LE VIEUX
  - Monsieur Frédéric PERRIER – 74 rue du Rassat – 63000 CLERMONT FERRAND
  - Monsieur Jean-François PERRIN – 20 rue Victor Considérant – 03100 MONTLUCON
  - Monsieur Luc Antoine REGARD – 28 rue du Maréchal Foch – 03200 VICHY sur le ressort du tribunal d'instance de Vichy uniquement
  - Monsieur Denis RIBEYROLLES – 12 bis rue du Lilas "Pontmort" 63200 CELLULE
  - Madame Sandrine ROBERT – 15 chemin du château de la Pause – 63200 PESSAT VILLENEUVE
  - Madame Eve ROCHER LEGROS – BP 3 – 03440 SAINT HILAIRE sur le ressort du tribunal d'instance de Moulins uniquement
  - Monsieur Laurent SCHOONBAERT - "Le Champ Périot" 58240 LIVRY
  - Madame Marie-Claude STROBEL – 11 rue Gravier – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER
  - Madame Dominique VOELTZEL – 50 rue de Strasbourg – 03200 VICHY
- 3 – En qualité de préposés d'établissements :
- Madame Christine BOYER-TIAUD
- Maison de Retraite de Chantelle – 18 place de la Chaume – 03140 CHANTELLE
- Madame Martine DELORT
- Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental – 6 bis rue du Pavé – 03360 AINAY LE CHATEAU
- Centre Hospitalier – 16 rue Voltaire – 03310 NERIS LES BAINS

- Madame Patricia GILLARD

Maison de Retraite de Cusset – BP 302 – 03306 CUSSET cedex

Maison de Retraite de Lapalisse – avenue du 8 Mai 1945 – 03120 LAPALISSE

Maison de Retraite de Gayette – 03150 MONTOLDRE

Maison de Retraite de Saint Gérard le Puy – Rue Roger Besson – 03150 SAINT GERAND LE PUY

- Monsieur Philippe GLOMOT

Centre Hospitalier de Montluçon – 18 avenue du 8 Mai 1945 – BP 1148 – 03113 MONTLUCON cedex

- Madame Isabelle KOUSKOUS

Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03006 MOULINS cedex

Maison de Retraite "La Vigne au Bois" – 03350 CERILLY

EHPAD "L'Aumance" – Rue de l'Aumance – 03430 COSNE D'ALLIER

EHPAD "La Charmille" – 15 Rue du Stade – 03240 LE MONTET

- Madame Christine LE CLECH

Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental – 6 bis rue du Pavé – 03360 AINAY LE CHATEAU

Centre Hospitalier – 16 rue Voltaire – 03310 NERIS LES BAINS

- Madame Céline LEMAIRE

Centre Hospitalier d'Yzeure – Route de Gennetines – 03400 YZEURE

Maison d'Accueil Spécialisée – 6 rue des Lilas – 03400 YZEURE

- Madame Marie-Hélène LIVROZET

Centre Hospitalier d'Yzeure – Route de Gennetines – 03400 YZEURE

Maison d'Accueil Spécialisée – 6 rue des Lilas – 03400 YZEURE

- Madame Murielle MONTEL

EHPAD François Mitterrand – 1 avenue de la République – 03800 GANNAT

- Madame Chantal OCKMAN

Centre Hospitalier de Moulins Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03006 MOULINS cedex

Centre Hospitalier Jacques Lacarin – Boulevard Denière – BP 2757 – 03207 VICHY cedex

- Madame Anne-Lise PARÉ

Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault – Gautrinière – 03160 BOURBON  
L'ARCHAMBAULT

- Madame Martine PEREZ-CHAZE

EHPAD François Mitterrand – 1 avenue de la République – 03800 GANNAT

- Madame Véronique POIRON

Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03006  
MOULINS cedex

EHPAD "Soleil Couchant" – 48 rue de Paulat – 03320 LURCY LEVIS

ARTICLE 2 – La liste des personnes habilitées à être désignées au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre des mesures d'accompagnement judiciaire, versées aux adultes, est ainsi fixée :

En qualité de services :

- L'Association ATNA – 2 rue du Ressort – 63100 CLERMONT FERRAND dont les antennes de l'Allier sont situées :

21 rue d'Alsace – BP 2243 – 03202 VICHY cedex

1 rue Pierre Brossolette – BP 1212 – 03104 MONTLUCON cedex

- La Croix Marine de l'Allier – 15 rue Charles Rispal - BP 821 – 03008 MOULINS cedex

- L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – BP 546 – 03005  
MOULINS cedex

ARTICLE 3 – La liste des services habilités pour être désignés par les magistrats en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de l'Allier :

- L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – BP 546 – 03005  
MOULINS cedex

ARTICLE 4 – Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

Aux intéressés ;

Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Moulins ;

Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Cusset ;

Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Montluçon ;

Aux juges des enfants du Tribunal de Grande Instance de Moulins ;

Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Moulins ;

Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Montluçon ;

Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Vichy.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux devant le Préfet de l’Allier, d’un recours hiérarchique devant le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif – 6 cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND cedex 01, également dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l’administration si un recours administratif a été déposé, l’absence de réponse au terme d’un délai de deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 6 – L’arrêté préfectoral n° 2295/2015 du 11 septembre 2015 est abrogé.

Fait à Moulins le 28 janvier 2016

Le préfet

**– Extrait de l'arrêté n° 419/2016 relatif à l'autorisation d'un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de 45 places géré par l'association Forum Réfugiés Cosi**

ARTICLE 1 :

L'autorisation visée à l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles pour la création d'un Centre Provisoire d'Hébergement de 45 places, sis à Moulins et Yzeure, est accordée à l'association Forum Réfugiés Cosi (28 rue de la Baïsse – BP 71054 – 69612 VILLEURBANNE Cedex).

ARTICLE 2 :

Cette autorisation est délivrée à compter du 1er mars 2016, pour une durée de quinze ans. Son renouvellement total ou partiel est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance du Préfet du département de l'Allier selon l'article L313-1 du CASF. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon – 63 000 Clermont-Ferrand Cedex 01).

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Moulins, le 15 FEV 2016

Le Préfet

**signé**

Arnaud COCHET